

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Date de la convocation : **5 décembre 2025**
Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de présents : **18**
Nombre de votants : **20 dont 2 pouvoirs**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Bernard DABRETEAU - Joël OIRY - Mme Martine FAUCHARD (*pouvoir pour les délibérations 102.12.25 à 113.12.25*) - M. Antoine ORCIL - Mme Iraceme GONCALVES - M. Laurent BERTAUD - Mmes Christelle SAUVAGET - Véronique BERGER-MACOIN - Marie-Andrée LARDIÈRE - MM. Vincent BRETECHER - Patrice PAVAGEAU - Mmes Valérie TARDY - Mélanie CHOBLÉT - MM. Sébastien PAVAGEAU - Grégory THEPAULT - Mmes Aurélie JOULIN (*absente pour les délibérations 102.12.25 et 103.12.25*) - Solène GUIBERT - M. Baptiste SORIN

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Martine FAUCHARD a donné pouvoir à M. BERNARD DABRETEAU de la délibération n°102.12.25 à la délibération n°113.12.25 - M. Franck CORNEVIN a donné pouvoir à M. Antoine ORCIL - Mme Sylvia CORDEL a donné pouvoir à Mme Aurélie JOULIN

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Aurélie GAZEAU - MM. Fabien GUIBRETEAU - Mathieu ROBIN

Assistait également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Mme Marie-Andrée LARDIÈRE comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°107.12.25

OBJET : VENTE D'UN TERRAIN AUX CONSORTS PEAUDEAU

M. le Maire expose :

En 2024, l'Association Foncière de Remembrement de Rocheservière a cédé à titre gratuit à la commune un chemin d'exploitation cadastré ZH18 au lieudit BEAULIEU pour une contenance de 600 m². Le service des Domaines avait procédé à l'estimation de ce terrain le 8 décembre 2025.

Ce terrain intéresse les époux PEAUDEAU dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment avicole. La Commune propose un prix de cession fixé à 1 € du m².

Les Consorts PEAUDEAU se sont engagés à acheter à ce prix de 1€ du m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- APPROUVE la cession du terrain cadastré ZH 018 aux époux PEAUDEAU pour un montant de fixé à 1 € du m²,
- PRÉCISE que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs,
- CHARGE M. le Maire de faire établir l'acte notarié,
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.
Fait à ROCHESERVIÈRE, le 15 décembre 2025

La secrétaire de séance



Marie-Andrée LARDIÈRE



Le Maire



Bernard DABRETEAU

